



congé création d'entreprise

Par **nely**, le **26/07/2010** à **11:28**

Bonjour,

Ma question concerne les modalités de congés creation d'entreprise à temps partiel.

Mon souhait est de travailler 3 jours sur 5. Les deux raisons qui motivent ce choix est le calcul du salaire nécessaire pendant ce temps partiel et le temps que j'ai besoin de dégager pour mon entreprise.

Voici ma question : « peut-on demander expressément à son employeur de travailler 3 jours sur 5 au lieu d'un mi-temps (2.5 jours) dans le cadre du congés creation d'entreprise à temps partiel? » autrement dit, est-ce que l'employeur peut décider d'imposer un mi-temps à 2.5 jours ? à l'inverse, le salarié peut-il lui faire valoir un quelconque droit de choisir son pro rata de temps travaillé/congé ?

Je vous remercie par avance et réagirait à chaque réponse. Egalement ouvert à la discussion et aux débats sur ce sujet, ainsi qu'aux expériences de personnes ayant effectué un congé création d'entreprise.

Bonne journée